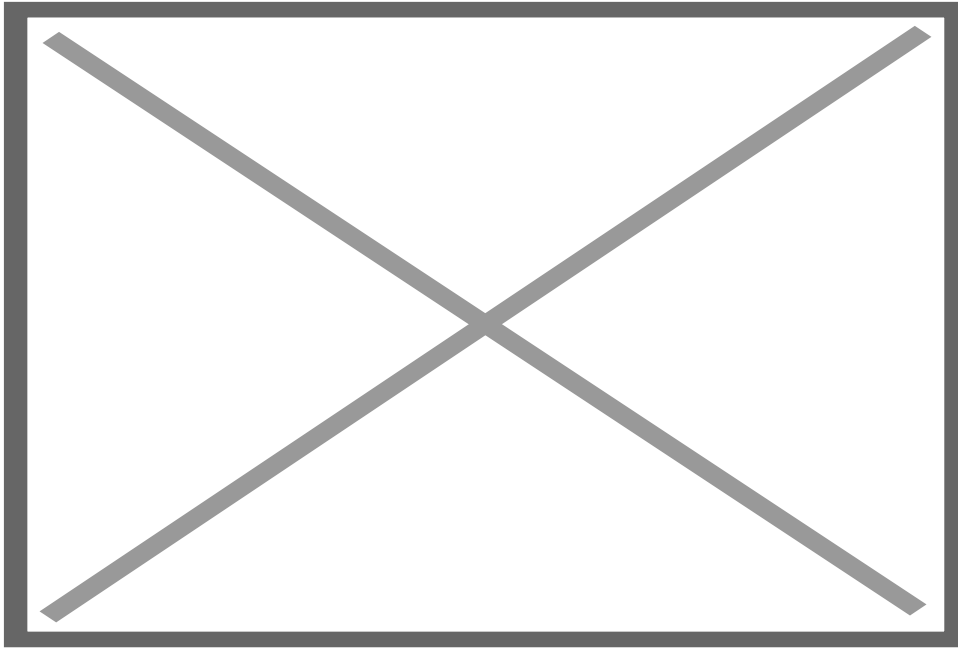


Israël demande à une famille palestinienne de rembourser 28 000 dollars pour la jeep qui a tué leur fils

Description

14 Février 2018



Un enfant palestinien regarde une jeep israélienne lors d'affrontements dans la ville d'Hebron, en Cisjordanie, le 2 Août 2010.

Israël a envoyé à la famille d'Abdullah Ghneimat, un Palestinien d'une vingtaine d'années tué par une jeep militaire israélienne, une facture de 28 000 dollars pour les dommages causés au véhicule qui l'a tué.

L'incident a eu lieu vers quatre heures du matin le 14 Juin 2015 alors que Ghneimat rentrait à pied du travail dans la commune de Kufr Malek, au Nord-est de Ramallah. Le véhicule israélien aurait fait marche arrière alors qu'il effectuait des activités militaires dans la zone, piégeant Ghneimat sous la voiture.

Al Jazeera rapporte que Ghneimat n'a pas reçu de secours médical pendant plus de trois heures et est vidé de son sang sous le véhicule. Le ministre israélien de la Défense a déclaré que Ghneimat avait jeté un cocktail Molotov sur le véhicule, ce qui signifie que l'affaire est donc exempte de poursuite concernant cet homicide.

La famille Ghneimat est engagée dans une longue bataille juridique depuis qu'elle a porté plainte six mois après la mort de Ghneimat contre les soldats israéliens qui conduisaient le véhicule. Le ministre israélien de la Défense a ensuite porté plainte contre la famille. Les

dernières suites de l'affaire tant la facture de 28 000 dollars de dommages pour la jeep.

Selon Shawan Jabarin, directeur de l'organisation indépendante des droits humains Al-Haq, la facturation des familles palestiniennes pour les dommages causés fait partie d'une nouvelle stratégie des autorités israéliennes pour punir les Palestiniens de toutes formes de résistance. Il a déclaré à Al Jazeera: « Je pense qu'ils arrivent à un point où toute personne proférant le mot « occupation » peut être arrêtée, persécutée et potentiellement condamnée à payer une amende. »

Iyad Ghneimat, le père d'Abdullah, a déclaré à Middle East Eye qu'il n'avait pas beaucoup d'espoir que le procès soit équitable. Il explore :

« Vous savez, pas une fois dans leur existence les tribunaux israéliens n'ont procédé à un procès juste et équitable pour un Palestinien [?!] ce serait se mentir que de dire que nous avons une chance réelle d'obtenir justice. »

La possibilité que des Palestiniens reçoivent une compensation pour le tort causé par les forces israéliennes devient de plus en plus mince, selon le rapport 2017 de l'organisation israélienne de droits humains, B'tselem. Le rapport a découvert que de 2012 à 2016, Israël a payé une moyenne de 3,8 millions de shekels (environ 1 million de dollars) de compensation, une baisse de plus de 80% par rapport à la période de 1997 à 2001.

Cela a entraîné une chute de près de 95% du nombre de Palestiniens à présenter une demande d'indemnisation au tribunal, souligne le rapport.

Traduction: Lauriane G. pour l'Agence Média Palestine

Source: [Middle East Monitor](#)

date créée
2018/02/16